

223C1204
AV489

31 juillet 2023

Déclaration des achats et des ventes effectués pendant une offre publique
(article 231-46 du règlement général)

**IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT,
LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.**

ROTHSCHILD & CO

(Euronext Paris)

Opérateur	Nature et date de l'opération	Titres concernés	Cours (€)	Nombre total de titres possédés à l'issue de la transaction
Rothschild & Co Concordia*	achat le 28/07/2023 conclusion de promesses croisées le 28/07/2023(***)	2 837 actions 1 454 623 actions	38,60 38,60	39 589 894 actions et 65 662 102 droits de vote**
Rothschild & Co Partners	conclusion d'engagements le 28/07/2023(****)	6 382 735 actions code FR0000031684	38,60	6 071 731 actions et droits de vote **

* Contrôlée par les familles de M. David de Rothschild et de M. Eric de Rothschild.

** Détention individuelle. Il est précisé que le concert, composé des sociétés Rothschild & Co Concordia, Rothschild & Co Gestion, Holding Financier Jean Goujon, BD Maurel, Société Civile Paloma (entités liées à la famille Maurel) et M. Marc Maurel, M. François Henrot et FH GFA (une entité liée à ce dernier), Groupe Industriel Marcel Dassault, Giuliani Investimenti S.A., M. Hubertus von Baumbach, et DKTRANS S.à r.l., Rothschild & Co Partners (société nouvellement créée aux fins de regrouper les « *partners* » du Groupe Rothschild & Co ainsi qu'un nombre limité de personnes avec des fonctions importantes dans le Groupe Rothschild & Co), Norbert Dentressangle Investissements, Peugeot Invest Assets, Mousseshield, L.P. et différentes entités liées à la famille Rothschild anglaise, dont Hannah Rothschild, détient, au 28 juillet 2023, 58 278 300 actions ROTHSCCHILD & CO représentant 95 362 020 droits de vote.

*** Conclusion de promesses croisées d'achat et de vente, portant sur 1 454 623 actions ROTHSCCHILD & CO soumises à engagement de conservation "Dutreil", cf. section 1.3.4 de la note d'information, cf. D&I 223C1121 du 18 juillet 2023).

**** Conclusion d'accords en vue du transfert d'un nombre total d'actions ROTHSCCHILD & CO à Rothschild & Co Partners (au titre d'opérations de cessions, apports en nature et fusions) (cf. section 1.3.5 de la note d'information, cf. D&I 223C1121 du 18 juillet 2023) ou, dans le cadre du retrait obligatoire, aux membres du concert conformément à la règle d'allocation détaillée dans la note d'information, dont 3 335 912 sont issues de l'exercice d'options de souscription et d'achat d'actions se décomposant comme suit : (i) 2 472 349 issues de l'exercice d'options exerçables avant la clôture de l'offre qui seront transférées à Rothschild & Co Partners, et (ii) 863 563 issues de l'exercice d'options non exerçables avant la clôture de l'offre qui deviendraient exerçables par anticipation en cas d'atteinte du seuil de retrait obligatoire et qui seront transférées à Rothschild & Co Partners ou, dans le cadre du retrait obligatoire, aux membres du concert conformément à la règle d'allocation (étant précisé qu'en l'absence de mise en œuvre du retrait obligatoire, 552 559 actions issues des options exerçables à compter du 11 octobre 2023 seront transférées à Rothschild & Co Partners). Il est par ailleurs précisé qu'à l'exception des opérations de fusions-absorptions et des opérations de cession portant sur un total de 2 920 843 actions qui seront réalisées pendant la période d'offre, la réalisation de ces opérations de transfert interviendra postérieurement à la clôture de l'offre publique, ou le cas échéant, la mise en œuvre du retrait obligatoire. Par ailleurs, aux termes de ces mêmes accords, les signataires se sont engagés, en cas d'atteinte du seuil permettant la mise en œuvre du retrait obligatoire, à exercer leurs options portant sur 863 563 actions afin de permettre leur transfert dans le cadre du retrait obligatoire.